



de résolution  
annotation

## Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

### **SÉANCE ORDINAIRE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU DE LA VALLÉE DU RICHELIEU, TENUE LE 9 MAI 2023, À 19 HEURES 30 MINUTES, AU 1348 CHEMIN DES PATRIOTES À OTTERBURN PARK.**

---

#### Étaient présents :

Monsieur Robert Pelletier, président et conseiller de McMasterville  
Madame Natacha Garneau-Tremblay, première vice-présidente et conseillère de Saint-  
Mathias-sur-Richelieu  
Monsieur David Morin, deuxième vice-président, conseiller de Mont-Saint-Hilaire  
Monsieur Émile Malo Bonin, conseiller de Sainte-Madeleine  
Monsieur Martin Leprohon, conseiller de Saint-Basile-le-Grand  
Madame Natacha Thibault, conseillère, d'Otterburn Park

#### Était absent :

Monsieur Martin Dubreuil, conseiller de Beloeil  
Monsieur Louis Hébert, conseiller de Saint-Jean-Baptiste

#### Était également présent :

Monsieur Jacques Drouin, secrétaire-trésorier de la R.I.E.V.R.

---

#### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2023
4. Correspondance
5. Bordereau des déboursés
6. Règlement sur la qualité de l'eau potable — article 14.1 — tests cuivre/plomb
7. Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP)
8. Rapport annuel d'exploitation 2022
9. Achat de deux compresseurs à air
10. Compte rendu du comité technique de la RIEVR du 19 avril 2023
11. Consommation d'eau pour les mois de mars et avril 2023
12. Divers
13. Interventions de l'assistance
14. Clôture de la séance



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

### **POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le président, ayant constaté à 20 heures 40 minutes que le quorum était atteint, ouvre la séance.

**23-05-014**

### **POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Natacha Thibault  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Émile Malo Bonin

**ET RÉSOLU QUE** l'ordre du jour soit et est adopté, tel que déposé par le secrétaire-trésorier en y ajoutant les points suivants :

- 12.1 Négociation de la convention collective – entente de principe
- 12.2 Politique salariale des cadres 2023-2026

**ADOPTÉE**

**23-05-015**

### **POINT 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE D' 14 MARS 2023**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Martin Leprohon  
**APPUYÉ PAR** Monsieur David Morin

**ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2023 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier en remplaçant « Beloeil » par « Saint-Basile-le-Grand » dans la liste des présences pour le délégué substitut.

**ADOPTÉE**

### **POINT 4. CORRESPONDANCE**

- 23-015 13-03-23 Lettre de MAÎTRE ARMAND POUPART JR., avocat, POUPART & POUPART AVOCATS, confirmant qu'il n'y a aucune réclamation active ou éventuelle pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022 ou jusqu'à ce jour.
- 23-016 15-03-23 Courriel de MONSIEUR JACQUES DEMERS, président du conseil d'administration, FONDS D'ASSURANCE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC, nous informant que le Fonds a pris la décision de ne pas verser d'intérêts (ou de ristourne) pour l'année 2022.
- 23-017 19-03-23 Avis de recalcul du taux personnalisé 2019, Direction de la cotisation des employeurs, CNESST, établissant le nouveau taux à 1,77 \$ au lieu de 1,78 \$.
- 23-018 19-03-23 Avis de recalcul du taux personnalisé 2021, Direction de la cotisation des employeurs, CNESST, établissant le nouveau taux à 1,81 \$ au lieu de 1,82 \$.
- 23-019 19-03-23 Avis de recalcul du taux personnalisé 2022, Direction de la cotisation des employeurs, CNESST, établissant le nouveau taux à 1,53 \$ au lieu de 1,54 \$.
- 23-020 19-03-23 Avis de recalcul du taux personnalisé 2023, Direction de la cotisation des employeurs, CNESST, établissant le nouveau taux à 1,23 \$ au lieu de 1,24 \$.
- 23-021 19-03-23 Avis de cotisation, CNESST, nous annonçant un remboursement de 1 132,84 \$ faisant suite aux modifications des taux pour 2019, 2021, 2022 et 2023.
- 23-022 19-03-23 Lettre de la Direction de la cotisation des employeurs, CNESST, nous informant que le nouveau taux de versement périodique 2023 de la prime d'assurance relative à la santé et à la sécurité du travail s'établit maintenant à 1,26 \$.



de résolution  
annotation

## Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

- 23-023 19-04-23 Courriel de MADAME CHARLOTTE RAMADIER, secrétaire-réceptionniste temporaire, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIAS-SUR-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro 23-04-119 (8.8) confirmant le dépôt à la municipalité du rapport financier 2022 de la Régie.
- 23-024 18-04-23 Courriel de MAÎTRE MARIE-ANNE FILIATRAULT, stagiaire en droit, POISSANT PERRON AVOCATS, nous transmettant un avis de dénonciation et mise en demeure de maître Martine Perron pour la Ferme Regrain inc. qui dénonce un lien entre le chlore dans l'eau distribuée et la maladie ayant conduit au décès de certaines vaches.

23-05-016

### POINT 5. BORDEREAU DES DÉBOURSÉS

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur David Morin  
**APPUYÉ PAR** Madame Natacha Thibault

**ET RÉSOLU QUE** le bordereau des déboursés numéro 23-03, du chèque numéro 20620 au chèque numéro 20645, du déboursé numéro 202300201 au déboursé numéro 202300356, pour un montant total de 1 285 841,82 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

**ADOPTÉE**

23-05-017

### POINT 6. RÈGLEMENT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE — ARTICLE 14.1 — TESTS CUIVRE/PLOMB

**ATTENDU** le règlement de la qualité de l'eau potable (RQEP) applicable à la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu (RIEVR) et à ses membres;

**ATTENDU QUE** dans ce règlement il est stipulé à l'article 14.1 l'obligation pour un système de distribution de procéder à des tests annuels pour le cuivre et le plomb;

**ATTENDU QUE** ces tests sont en fonction de la population sur le système de distribution;

**ATTENDU QUE** la RIEVR est une régie produisant de l'eau potable pour un regroupement de 8 municipalités membres et une cliente;

**ATTENDU QU'**actuellement, chaque municipalité de la Régie possède son propre réseau, donc 8 réseaux distincts, et par conséquent, selon la réglementation en vigueur, le nombre de tests est déterminé pour chaque réseau, le nombre de tests cuivre/plomb annuel global est donc de 75 et se détaille comme suit :

Beloeil	20
McMasterville	10
Mont-Saint-Hilaire	10
Otterburn Park	10
Saint-Basile-le-Grand	10
Saint-Jean-Baptiste	5
Saint-Mathias-sur-Richelieu	5
Sainte-Madeleine	5

**ATTENDU QUE** dans les 10 dernières années, la Régie a réussi à faire le nombre de tests minimal à l'exception des années 2020 à 2022, soit depuis la mise en place de la nouvelle réglementation qui a modifié la procédure pour effectuer le prélèvement des tests;

**ATTENDU QUE** cette nouvelle procédure est plus contraignante pour la prise des échantillons, mais également pour les citoyens qui acceptent que le test soit prélevé à l'intérieur de leur résidence (deux visites sont maintenant requises pour procéder au prélèvement et s'échelonnent sur plus de 30 minutes);



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

**ATTENDU QUE** l'historique des résultats de la Régie des 10 dernières années présente des résultats qui se sont tous avérés négatifs à l'exception de deux tests qui avaient été mal prélevés et pour lesquels la reprise a confirmé un résultat négatif;

**ATTENDU QUE** le territoire desservi par la Régie est relativement récent et qu'il n'y a aucun historique de problématique en lien avec la présence de cuivre ou de plomb;

**ATTENDU QU'**il y a un manque de résidences dans les zones potentielles identifiées sur le territoire desservi, et par conséquent, cela fait en sorte de recommencer, après 5 ans, à tester les mêmes résidences à nouveau;

**ATTENDU QUE** si le territoire desservi par la Régie était fusionné en une seule entité ou municipalité, un seul système de distribution serait considéré comme pour les villes de Saint-Hyacinthe ou Drummondville;

**ATTENDU QUE** dans ce dernier cas le nombre de tests serait donc en fonction de la population desservie par la Régie, actuellement de 85 869 personnes, et serait fixé à 30 tests annuels;

**ATTENDU QUE** les 8 membres de la Régie reçoivent la même qualité d'eau qui est produite uniquement par la centrale de traitement d'eau de la RIEVR;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Martin Leprohon

**APPUYÉ PAR** Monsieur Émile Malo Bonin

### **ET RÉSOLU**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le conseil de la RIEVR demande au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) que la RIEVR soit considérée, aux fins d'application de la réglementation pour les tests cuivre/plomb, comme un seul système de distribution, et ainsi avoir l'obligation de faire 30 tests annuels pour le cuivre et le plomb au lieu de 75 tests.

### **ADOPTÉE**

23-05-018

### **POINT 7. RAPPORT PROGRAMME POUR L'ÉLABORATION DES PLANS DE PROTECTION DES SOURCES D'EAU POTABLE (PEPPSEP)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP);

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu désire bénéficier de l'aide financière pour une demande déposée pour un partenariat dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable;

**CONSIDÉRANT QUE** les partenaires doivent désigner un organisme responsable de la demande en notre nom et que seul son représentant est autorisé à le faire;

### **EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Natacha Garneau-Tremblay

**APPUYÉ PAR** Monsieur David Morin

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu autorise ce qui suit :

- QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- QUE le conseil autorise la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et monsieur Luc Airoidi, chef de division - Eau Potable au Service des infrastructures et gestion des eaux à présenter une demande d'aide financière en partenariat en son nom dans le cadre du PEPPSEP;



de résolution  
annotation

## Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

- QUE le chef de division – Eau Potable de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu soit autorisé à signer et à déposer tous les documents relatifs à la demande d'aide financière pour l'élaboration d'un plan de protection des sources d'eau potable dans le cadre du PEPPSEP pour notre partenariat.

### ADOPTÉE

#### POINT 8. RAPPORT ANNUEL D'EXPLOITATION 2022

Le rapport annuel 2022 est joint au présent point.

23-05-019

#### POINT 9. ACHAT DE DEUX COMPRESSEURS À AIR

**ATTENDU QUE** la Régie a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de quatre fournisseurs pour l'achat de deux compresseurs à air;

**ATTENDU QUE** sur les quatre soumissions reçues, celle de Compressair Canada inc. est la plus basse soumission conforme;

#### EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Natacha Thibault

**APPUYÉ PAR** Monsieur David Morin

**QUE** le conseil accorde le contrat à Compressair Canada inc., pour la fourniture de deux compresseurs à air d'une somme de 34 990 \$ avant les taxes applicables, selon la soumission numéro 100303 du 28 avril 2023.

### ADOPTÉE

#### POINT 10. COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 19 AVRIL 2023 DU COMITÉ TECHNIQUE DE LA RIEVR

Le compte rendu de la réunion du 19 avril 2023 du comité technique de la RIEVR est joint au présent point.

#### POINT 11. CONSOMMATION D'EAU POUR LES MOIS DE MARS ET AVRIL 2023

Les tableaux de la consommation d'eau par municipalité pour les mois de mars et avril 2023 sont joints au présent point.

#### POINT 12. DIVERS

23-05-020

##### 12.1 NÉGOCIATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE – ENTENTE DE PRINCIPE

**ATTENDU QU'**un comité de négociation de la convention collective a été formé;

**ATTENDU QUE** ledit comité a rencontré les représentants syndicaux;

**ATTENDU QUE** faisant suite aux rencontres de négociation, une entente de principe a été convenue entre les parties;

**ATTENDU QUE** le comité de négociation recommande au Conseil de ratifier ladite entente de principe

#### EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Émile Malo Bonin

**APPUYÉ PAR** Madame Natacha Thibault



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

**ET RÉSOLU D'**accepter les termes de l'entente de principe intervenue en vue de conclure une nouvelle convention collective de travail avec le syndicat des travailleurs unis de l'alimentation et du commerce, section locale 501;

**D'**autoriser le président et le secrétaire-trésorier ainsi que l'autre membre du comité de négociation à signer la convention collective.

### **ADOPTÉE**

23-05-021

### **12.2 POLITIQUE SALARIALE DES CADRES 2023-2026**

**ATTENDU QUE** la politique salariale actuelle des cadres est échue depuis le 31 décembre 2022;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de définir les conditions salariales des cadres pour l'année 2023 et les suivantes;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont pris connaissance de la politique salariale des cadres 2023-2026 proposée et s'en déclarent satisfaits;

### **EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Martin Leprohon  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Émile Malo Bonin

**ET RÉSOLU** d'adopter la politique salariale des cadres 2023-2026 telle que présentée par le secrétaire-trésorier et d'autoriser le président et la première vice-présidente à signer le document.

### **ADOPTÉE**

### **POINT 13. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE**

Aucune intervention de l'assistance.

23-05-022

### **POINT 14. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Natacha Garneau-Tremblay  
**APPUYÉ PAR** Madame Natacha Thibault

**ET RÉSOLU QUE** la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

### **ADOPTÉE**

Il est 20 heures 53 minutes.

Jacques Drouin, ing.  
secrétaire-trésorier

Robert Pelletier  
président